



agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

**Adaptation des forêts aux changements climatiques
Surveillance et expérimentations
Actions et perspectives pour le Languedoc-Roussillon**



Le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour une agriculture productive et durable

**Simon MIQUEL - DRAAF LR
17 septembre 2015**



Partenariat européen pour l'innovation (PEI)



Nouvel outil de la Commission Européenne pour la période 2014-2020

- **Stimuler l'innovation en Agriculture**
- **Comblent les écarts entre la Recherche et les utilisateurs finaux.**
 - ➔ **En encourageant l'émergence et la diffusion d'innovations par la mise en synergie de différents acteurs d'un secteur (agriculteurs et forestiers, chercheurs, conseillers et techniciens, acteurs industriels, enseignants, ONG...).**

... partant du constat réaliste que les milliards d'€uros investis dans la Recherche finalisée depuis des décennies ne se traduisent pas suffisamment par des innovations concrètes pour les agriculteurs, forestiers et les PME, cœurs de cible du dispositif.



Partenariat européen pour l'innovation (PEI)



Le PEI mobilise à la fois la PAC et la politique de recherche, et entend apporter une meilleure cohérence entre elles.

Du côté de la PAC (volet développement rural), plusieurs mesures du FEADER permettent de financer l'émergence, l'animation et les actions de «**groupes opérationnels**» (GO), appelés à devenir les chevilles ouvrières du PEI.

Ces GO devront être composés d'une diversité d'acteurs portant un même projet innovant : agriculteurs, PME, conseillers, chercheurs, ONG, etc. La PAC pourra notamment soutenir la mise au point de nouveaux produits ou de nouvelles pratiques, ainsi que la mise en place de « projets pilotes » permettant d'adapter des innovations existantes à un contexte particulier.

Le PEI doit par ailleurs aider à mettre en réseau ces GO au niveau européen, selon des approches thématiques. Enfin, une cellule bruxelloise (PEInetwork facility) est chargée d'animer le réseau.



Caractéristiques du PEI



Les PEI concernent des projets ainsi que des réseaux de R&D multi-partenariaux

Ils impliquent dès la phase de conception les différentes parties prenantes:

recherche finalisée et appliquée, conseil, formation, agriculteurs, propriétaires forestiers ou leurs groupements, acteurs économiques et PME, ONG...).

Les «acteurs intermédiaires», ou « innovation brokers » (courtiers en innovation), y ont un rôle d'interface et de facilitateurs entre des parties-prenantes aux objectifs et cultures différentes, important à jouer





PEI « pour une agriculture productive et durable »



En 2012 la Commission a lancé un PEI « pour une agriculture productive et durable »

En France, un Comité consultatif national PEI a été créé, copiloté par l'Association des Régions de France, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de Forêt.

Ce Comité, animé par le Réseau Rural National, a tenu sa réunion inaugurale le 10 Mars 2015, en réunissant une cinquantaine d'acteurs de la recherche, du monde rural et des territoires.

Parmi ces acteurs, le CNPF, le FCBA, Forestiers Privés de France, la FNCOFOR et l'ONF représentent le secteur forestier, également l'INRA et IRSTEA (secteur agricole et forestier).



Les propositions du comité pour le secteur forestier



Un cadre concerté de priorités thématiques dans lequel peuvent s'inscrire des initiatives régionales de groupes opérationnels

7 priorités thématiques :

- **Changement climatique**
- Gestion intégrée des risques
- Biodiversité et services écosystémiques en forêt
- Expériences innovantes de mobilisation, d'organisation et de coopération à échelle territoriale, de mobilisation des propriétaires forestiers et de transfert
- Outils et méthodes innovants de production et d'exploitation forestière
- Valorisation du bois comme éco-matériau
- Actions transversales



Priorité thématique : Changement climatique



- **Élaboration, test et diffusion d'outils d'aide à la décision et à la gestion** pour les propriétaires et gestionnaires à partir des données multiples d'ores et déjà disponibles (sols, climat, autécologie ...)
- **Nouvelles essences et nouveaux itinéraires techniques** pour la gestion des peuplements face au changement climatique (adaptation/ atténuation)
- **Approches transversales** de la question climatique en forêt





Adaptation des forêts aux changements climatiques Surveillance et expérimentations Actions et perspectives pour le Languedoc-Roussillon



Dispositifs d'accompagnement financier

DRAAF LR

Région LR

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

17 septembre 2015





Fonds Stratégique Forêt bois

18 - 20 M€ (en rythme de croisière)



Vocation :

Financement des **investissements et des actions de recherche, de développement et d'innovation** s'inscrivant dans le cadre :

- des orientations stratégiques du programme national de la forêt et du bois,
- des priorités arrêtées dans les programmes régionaux de la forêt et du bois.

3 sources de financement :

- crédits du programme budgétaire "forêt" (**BOP 149**),
- **compensations financières** pour changement d'affectation des sols en cas de **défrichement**,
- redistribution de la part de la taxe sur le foncier non bâti (**TA-TFNB**)

Priorités :

- Mobilisation des bois : Desserte forestière et animation (PPRDF)
- **Adaptation des forêts au changement climatique**



Fonds Stratégique Forêt bois

« développement de la filière bois »

BOP 149 /sous-action 13-32

180 000 €/an pour LR – Taux d'aide 80 % maxi



Financement :

- des actions éligibles au titre de la mesure coopération du règlement (UE) N°1305-2013 dans le cadre des PDRR 2014-2020;
- des actions d'animation, d'études, de recherche et d'innovation.

Bénéficiaires :

Propriétaires forestiers publics et privés, CRPF, ONF, chambres régionales et départementales d'agriculture, tout organisme œuvrant dans le cadre de la coordination locale de développement forestier, associations reconnues par les préfets, EPCI, instituts de recherche

Dépenses éligibles :

- Charges directes :
 - de personnels opérationnels (salaires et frais liés aux actions);
 - de personnels en appui aux opérationnels.
 - des actions : prestations de service, dépenses liées aux réunions, frais de communication, publication.
- Charges indirectes dites « de structure » non directement imputables aux actions limitées à 10 % des charges directes.





agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Adaptation des forêts aux changements climatiques
Surveillance et expérimentations
Actions et perspectives pour le Languedoc-Roussillon



Financement de l'innovation

en région

Languedoc – Roussillon

Gildas TOULLEC - Conseil régional LR
17 septembre 2015





Stratégie de Spécialisation Intelligente 3S et Place de l'innovation dans le Programme de Développement Rural

<http://www.3s-en-lr.com/>



Stratégie de Spécialisation Intelligente 3S

Résumé des épisodes précédents

Mars 13 Avril – mai Juin -juillet Sept-oct Nov – Dec Jan. – fev.

Identification des domaines

**Découverte
Entrepreneuriale**

**40 DAS
actuels analysés**

**250
contributions
www.3S-en-LR**

Priorisations

**7 Domaines
d'innovation
identifiés** **14 Ateliers –
270
participants
domaines
précisés
(périmètre,
contenu,
1ères
ambitions)**

Définition stratégique et plan d'actions

- définition des ambitions par
domaine repérage des
synergies entre domaines

- validation des 7 domaines
d'innovation par le Président
de Région & le Préfet

-7 séances (1 par domaine) sur
les propositions d'actions (250
participants)

**Ambitions
et objectifs
opérationnel
s consolidés
par domaine**

Stratégie de Spécialisation Intelligente 3S

Les domaines d'innovation retenus



**LES DOMAINES D'INNOVATION
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

3S-en-LR

INVENTER AUJOURD'HUI LES DOMAINES D'INNOVATION DE DEMAIN



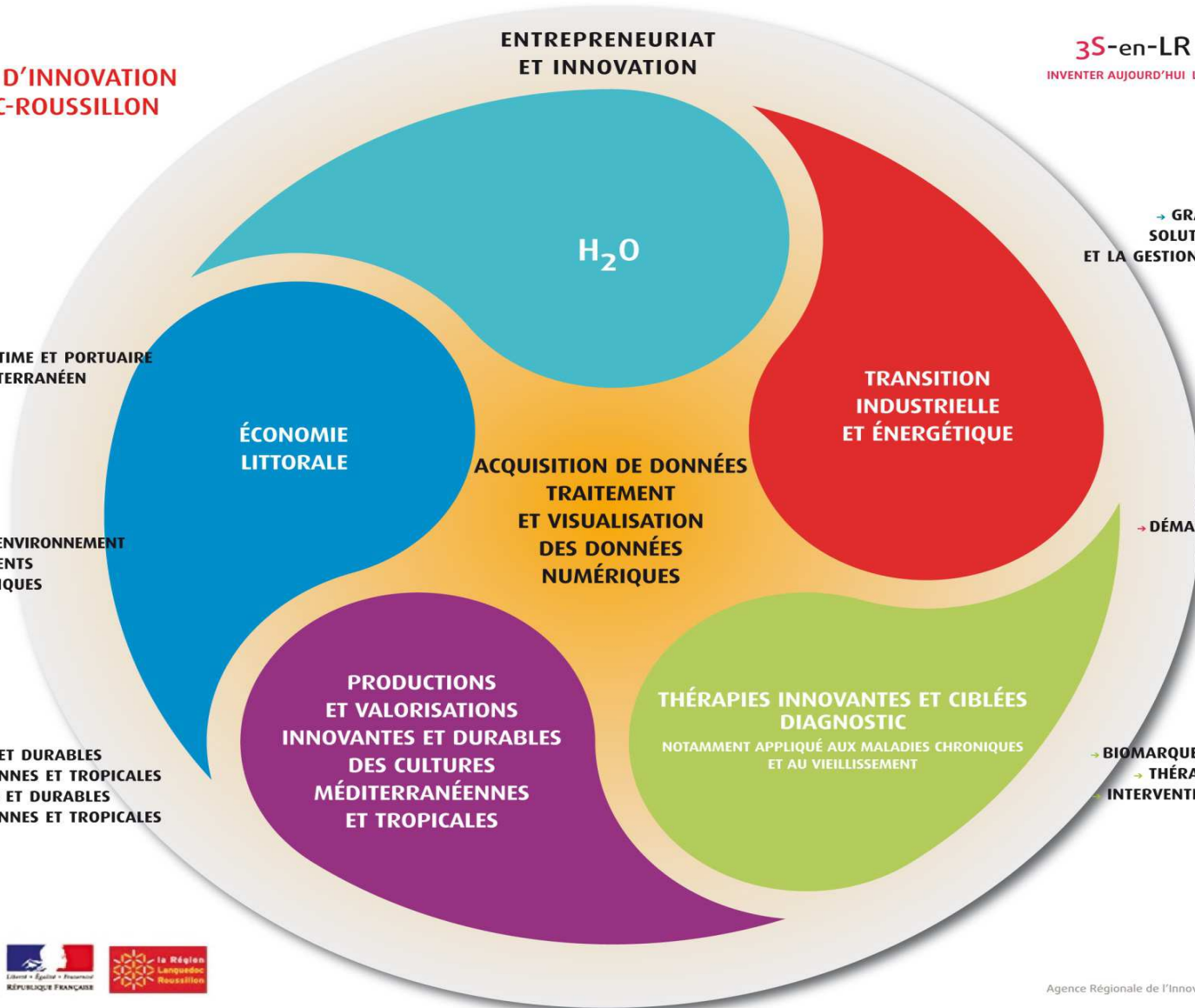
- BIOÉCONOMIE MARINE
- INGÉNIERIE LITTORALE MARITIME ET PORTUAIRE
- HABITAT ET BÂTIMENT MÉDITERRANÉEN
- PLAISANCE ET NAUTISME



- APPLIQUÉES AU VIVANT À L'ENVIRONNEMENT ET AUX TERRITOIRES INTELLIGENTS
- CULTURE ET MÉDIAS NUMÉRIQUES



- PRODUCTIONS INNOVANTES ET DURABLES DES CULTURES MÉDITERRANÉENNES ET TROPICALES
- VALORISATIONS INNOVANTES ET DURABLES DES CULTURES MÉDITERRANÉENNES ET TROPICALES



- GRAND ET PETIT CYCLE DE L'EAU SOLUTIONS POUR L'IDENTIFICATION ET LA GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES LA RÉUTILISATION DE L'EAU



- SOLAIRE À CONCENTRATION SOLAIRE À HAUT RENDEMENT
- DÉMANTÈLEMENT DÉCONSTRUCTION DÉPOLLUTION TECHNOLOGIES SÉPARATIVES



- BIOMARQUEURS ET DIAGNOSTIC MÉDICAL
- THÉRAPIES INNOVANTES ET CIBLÉES
- INTERVENTIONS NON MÉDICAMENTEUSES



transferts

Agence Régionale de l'Innovation du Languedoc-Roussillon



Stratégie de Spécialisation Intelligente 3S

La 3S est donc :

- **Un cadre pour cibler et accompagner l'innovation régionale**
- **Une nouvelle gouvernance plus intégrée et collaborative**
- **Une marque de différenciation régionale et donc de marketing territorial**
- **Une clé d'entrée obligatoire ou privilégiée pour l'accès aux financements UE, CPER et autres**

Place de l'innovation dans le Programme de Développement Rural

<http://www.laregion.fr/218-le-programme-de-developpement-rural-pdr-.htm>

Innovation dans le Programme de Développement Rural

- L'innovation est une priorité de l'UE et de la Région au même titre que l'inclusion sociale, l'environnement
- De nombreux types d'opération y contribuent, en particulier au sein de la priorité 1
- Volonté régionale de placer l'accompagnement de l'innovation comme une priorité d'intervention et assurer la meilleure visibilité pour les porteurs de projet notamment en favorisant la simultanéité et la complémentarité des appels à projets
- Présence d'un domaine dédié dans la 3S

Le caractère innovant des actions figure donc :

- comme un objectif et donc un critère de sélection pour nombreuses opérations du PDR (diffusion, investissement dans les entreprises et les exploitations, la formation, le conseil)
- s'inscrit particulièrement dans l'opération 16.2 « accompagnement des projets collectifs innovants » qui est le vecteur privilégié de la reconnaissance des Groupements Opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation et dans l'opération 1.2 « diffusion et transfert de connaissance » qui permet d'accompagner la diffusion de l'innovation

Innovation dans le Programme de Développement Rural

Opération 16.2

Deux types de projets collectifs peuvent être accompagnés :

- Les « projets de développement agricole » avec une orientation sur des actions d'expérimentation agricoles ayant pour objectifs l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, la diminution de l'impact des pratiques sur l'environnement et/ou l'adaptation des productions face au changement climatique.

Taux d'intervention de 50 % (80 % pour la diffusion)

- Les « autres formes de projets de coopération innovants » ayant pour objectifs de développer de nouveaux produits, pratiques, marchés, procédés et techniques dans le secteur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Par exemple : de la R&D collaborative à visée publique (alors que le FEDER ira plutôt sur la R&D privée)

Taux d'intervention de 80 % (ou taux fixé par règles d'aide d'État pour les projets portant sur les produits ne relevant de l'annexe I du TFUE)

Durée du projet = 4 ans max.

Diffusion publique des résultats obligatoire

Appel à projet 2015 : clôture le 5 octobre. Priorité aux dossiers déposés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt fin décembre 2014.

Opération 1.2 : ouverture en 2016

Accompagnement de la diffusion et transfert de connaissance. Taux d'aide= 80 %